



# COMMUNICATION SUR LE PROGRES EN MATIERE DE BONNES PRATIQUES

En 2005, PIERCAN SAS a entrepris une démarche de **Développement Durable** en collaboration avec la DRIRE et 9 autres entreprises bas-normandes.

**Une Charte d'Engagement a été rédigée pour faire valoir les principes de PIERCAN à savoir la recherche de la rentabilité économique, l'amélioration des conditions de travail, la préservation de l'environnement et la promotion du Pacte Mondial.**

Je m'engage par la présente déclaration à apporter le soutien de la Société PIERCAN SAS aux dix principes du Pacte Mondial.

## Principe 8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

### ✓ Diminution de la consommation énergétique



Afin de mettre en place une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie, Piercan a fait réaliser, en 2006, un diagnostic énergie par un cabinet extérieur, en partenariat avec l'ADEME.

Le bilan du diagnostic nous a permis de mettre en place des actions pour diminuer notre consommation énergétique :

Ainsi lors de la construction, en juillet 2007, d'une nouvelle extension de 400m<sup>2</sup>, la direction a décidé de chauffer les locaux à l'aide d'une pompe à chaleur air/air plutôt que de chauffer électriquement.

La consommation d'électricité estimée s'élève à 44460kWh/an, or la pompe à chaleur ne consommera que 14820 kWh/an d'électricité pour diffuser la même chaleur qu'un chauffage électrique classique.

Ainsi la pompe à chaleur contribue à diminuer notre consommation électrique de 29640kWh/an et à permettre une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 2.3 tonnes/an. Le retour sur investissements de la pompe à chaleur est estimée à 6,7 ans.

Et toujours pour limiter nos impacts sur l'environnement et pour sensibiliser le personnel, la lumière, l'eau et le chauffage ont été étudiés pour optimiser leur consommation dans les nouveaux locaux sociaux en construction.



- L'eau : les sanitaires sont à double commande, les robinets seront temporisés
- La lumière : les luminaires seront commandés par détecteur de présence
- Le chauffage : les ventilations des vestiaires allant fonctionner très régulièrement, une récupération de la chaleur extraite par double flux sera utilisée. Ainsi l'air extrait réchauffera l'air neuf par échangeur à plaques.



## Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;

### ✓ Entraide sociale

Grève des pêcheurs en mai-juin 2008 pendant plusieurs semaines, conséquences : chômage technique pour les entreprises en aval (écarissage, ..)

Une entreprise voisine nous a contacté pour employer une partie de leurs salariés.

Durant 2 semaines, nous avons employé 5 salariés de cette entreprise à différents postes : maintenance, production, contrôle, expéditions.

Seule contrainte : formation nécessaire à faire sur le poste pour un temps de travail limité

Bénéfices pour PIERCAN :

- ❖ Moins d'heures supplémentaires pour nos salariés (fatigue)
- ❖ Echanges entre salariés de PIERCAN et de cette Entreprise sur les conditions de travail et l'organisation du travail
- ❖ Pas de situation stressante pour nos salariés qui ont leurs conjoints qui travaillent chez cette entreprise car d'autres entreprises des communes environnantes ont aussi joué le jeu
- ❖ Reconnaissance de cette entreprise